

Classement CCEK

Titre Recyclage: Général

Type Dossiers Environnementaux

Date D'ouverture 2002

Notes 19 février 2002: Kativik, demande d'aide Financière pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire du Nunavik

5 avril 2002: Lettre du gouvernement du Québec confirmant la reception de la lettre du 20 février 2002 concernant la demande d'aide financière

24 juillet 2002: Lettre du Ministère de l'environnement nous informant que le dossier a été transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)

24 septembre 2002: Lettre de RECYC-QUÉBEC ; Pas de possibilité d'aide financière selon le decret 357-2001

12 mars 2003: Lettre du comité consultatif de l'environnement Kativik au Ministre d'État, Ministre à l'environnement et à l'eau; recommandation d'un programme spécial d'aide pour le Nunavik, de manière à bénéficier d'une aide

26 juillet 2004: Contrat avec Pesca environnement

10 novembre 2004: information concerning which communities sent out toxic waste by sealift

16 juin 2005: Project-Pilote de récupération et de recyclage sur le territoire de la Baie James

9 Août 2005: Recyclage historique du dossier

21 septembre 2005: Lettre du comité consultatif de l'environnement de la Baie James; Admissibilité des territoires nordiques aux programmes de recyclage des matières résiduelles

citizens are contributing to recycling programs which are not being implemented in their region.

The legislative amendment adopted in 1999 makes the regional municipalities responsible for the preparation of residual materials management plans. In addition, the orders in Council enacted in 2002 (Nos 357 and 358) state that it is only the regional county municipalities and the metropolitan communities that are eligible to the government financial aid program for the preparation of residual materials management plans, thereby excluding territories that occupy two thirds of Québec's total area. Indeed, the Kativik Environmental Advisory Committee has already underscored this problem for the Territory of Nunavik.

Given the important transportation costs involved and its low population density, recycling residual materials poses a particular challenge in a northern milieu. This situation makes it that much more important to adequately support the communities' initiatives in this respect. Consequently, we hereby request that you consider certain adjustments to the Recyc-Québec programs with a view of intensifying recycling and recovery efforts on the James Bay Territory.

We would be pleased to meet with you at your convenience to further discuss this issue.

Yours sincerely,

[ORIGINAL SIGNED]

Ginette Lajoie
President

c.c. Michael Barrett, [✓] President of the Kativik Environmental Advisory Committee



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

27 sept. 05

Le 21 septembre 2005

Monsieur Thomas Mulcair
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675, bd René-Lévesque est, B.P. 01
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Admissibilité des territoires nordiques aux programmes de recyclage des matières résiduelles

Monsieur le Ministre,

Les membres du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) ont eu l'occasion de vous rencontrer récemment. Aussi connaissez vous bien le rôle du Comité dans la supervision des régimes de protection de l'environnement et du milieu social applicables sur le territoire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ).

La présente concerne la gestion durable des matières résiduelles, domaine qui a fait l'objet de plusieurs projets prometteurs sur le Territoire de la Baie James. La récupération de certaines matières, telles les pneus usagés, semble emprunter la bonne voie avec la collaboration de la Société Recyc-Québec. D'autres initiatives, en revanche, auraient peut-être connu davantage de succès avec l'appui opportun des partenaires gouvernementaux.

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, présentées dans le rapport des activités 2004-2005, le CCEBJ s'est engagé à promouvoir l'établissement de programmes de recyclage et de récupération à la Baie James. Le Comité a procédé à un inventaire des recycleurs pouvant desservir le Territoire et a présenté cette information sur son site Internet. Au cours de l'été 2005, le CCEBJ a aussi collaboré à l'élaboration d'un projet-pilote de recyclage avec la communauté crie de Wemindji.

Il faut mentionner la situation inusitée des habitants du Territoire en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles. En vertu de récents règlements, les entreprises du Sud du Québec assument de plus en plus les coûts liés à l'élimination des matières produites. Forcément, ces coûts sont assumés en bout de ligne par les consommateurs, dont font partie les habitants des régions

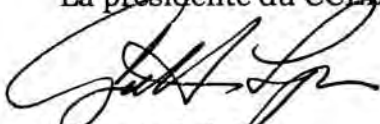
nordiques. Ces derniers se trouvent ainsi à cotiser à des programmes de recyclage qui ne s'appliquent pas dans leur région.

L'amendement législatif adopté en 1999 met les municipalités régionales en charge de l'élaboration de plans de gestion des matières résiduelles. En outre, les décrets édictés en 2002 (nos 357 et 358) prévoient que seules les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés métropolitaines soient admissibles au Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles, excluant derechef des territoires occupant les deux tiers de la superficie du Québec. À cet effet, le Comité consultatif de l'environnement Kativik a mis en lumière la même problématique pour le Territoire du Nunavik .

En raison des coûts de transport et de la faible densité de population, recycler les matières résiduelles implique des défis particuliers en milieu nordique. À plus forte raison, il importe d'appuyer adéquatement les initiatives entreprises par les communautés à cette fin. Nous vous invitons à envisager des accommodements aux programmes de Recyc-Québec qui soient de nature à intensifier les efforts de recyclage et de récupération sur le Territoire.

Nous serions heureux d'échanger avec vous sur cette question si vous le souhaitez. Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente du CCEBJ,



Ginette Lajoie

c.c. Michael Barrett, président du Comité consultatif de l'environnement Kativik.



Le 22 septembre 2005

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

27 sept. 05

Monsieur Alain Hébert
3195, rue Darveau
Québec (Québec) G1P 3L1

**Objet : Commentaires concernant l'assujettissement des projets de parcs
au processus d'évaluation et d'examen**

Cher Alain,
Monsieur,

Je vous remercie d'avoir fait parvenir au Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) vos commentaires concernant la pertinence d'assujettir les projets de parc au processus d'évaluation et d'examen de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Vos commentaires ont été portés à l'attention des membres du CCEBJ pour fins de discussion lors de leur prochaine rencontre. Par ailleurs, je prends bien note que vous avez formulé ces recommandations à titre personnel.

De façon préliminaire, et à la lumière d'un entretien avec la présidente du CCEBJ, Mme Ginette Lajoie, je me permets de signaler que le rapport «Conservation Parks in Cree Territories: A Discussion Paper», publié en 1997, présente bien les enjeux découlant de la création de parcs à la Baie James. Préparé sous l'égide de l'Administration régionale crie, de la Direction du plein air et des parcs (MEF) et du Fonds mondial pour la nature (WWF - Canada), ce rapport mentionne certaines réticences des Cris ayant trait à la protection de leurs droits de récolte faunique ainsi qu'à leur participation à la gestion du territoire et des ressources. Dans ce contexte, le processus d'évaluation et d'examen apparaîtrait comme le forum tout indiqué pour faire valoir la vision et les intérêts des autochtones eu égard aux projets de parcs.

.../2

Vous êtes le bienvenu à communiquer avec moi si vous souhaitez poser des questions ou faire part d'autres commentaires. Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le secrétaire exécutif,


Marc Jetté

c.c. Nathalie Girard, [✓]secrétaire exécutive, Comité consultatif de l'environnement
Kativik

Le président-directeur général

Le 7 juillet 2005

Madame Ginette Lajoie, Présidente
Comité consultatif pour l'environnement
de la Baie James (CCEBJ)
383, rue St-Jacques, bureau C-220
Montréal, QC H2Y 1N9

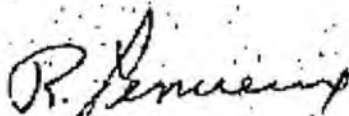
Madame,

Dans votre lettre datée du 16 juin dernier, vous demandez à RECYC-QUÉBEC une collaboration pour un soutien technique et financier à la réalisation d'un projet-pilote de récupération et de recyclage dans la communauté cri de Wemindji.

Relativement au soutien financier demandé, le programme administré par RECYC-QUÉBEC visant l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles était constitué de fonds provenant des ministères du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que des Affaires municipales, de la Métropole et des loisirs (MAMML). RECYC-QUÉBEC doit verser les aides financières aux municipalités régionales et aux communautés métropolitaines en conformité avec les décrets gouvernementaux. Pour ce qui est de votre Territoire, aucune somme n'était prévue à cette fin. Dans le cas où RECYC-QUÉBEC recevrait des ministères concernés des sommes additionnelles pour soutenir l'embauche de personnel ou de consultants pour l'élaboration de plan de gestion de votre territoire, le cas échéant, nous pourrions les intégrer au programme que nous administrons et verser les sommes consenties à votre territoire par le gouvernement.

En ce qui concerne votre demande de soutien technique, nous sommes disposés à rencontrer vos représentants pour les guider dans la réalisation de ce projet-pilote. À cet effet, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Jeannot Richard, vice-président aux secteurs municipal, industriel, commercial et institutionnel au numéro de téléphone 514-352-5002.

Je vous prie d'agréer, madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Robert Lenoir

C.C. Madame Madeleine Piuvin - Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Monsieur Jeannot Richard - RECYC-QUÉBEC

RECYC-QUÉBEC
1000, rue St-Jacques
Montréal, QC H2Y 1N9
Téléphone : 514-352-5002
Fax : 514-352-5003
Site Web : www.recyq.org

Quebec - SIRGE SOCIAL
675, rue Saint-Amand, 3^e ét. 380
Québec (Québec) G1R 2G5
Téléphone: (418) 643-6894
Télécopieur: (418) 643-6507
www.sirge-quebec.com.qc.ca

Montreal
7171, Avenue Montée Est, 701
Anjou (Québec) H1M 3R2
Téléphone: (514) 352-5402
Télécopieur: (514) 873-6142

SECRET
JUL 18 2008

Kuujuaq / Salluit

next year → Eval: all villages.
advise in spring.

tire recycling

Sent south to Recyc-Québec

↳ paid to program

4 containers Kuj

2 "

Sol.

one tire only

↳ send all



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
ᑕᑭᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑎᑦᑎ ᑭᑦᑎᑦᑎᑦ

Le 16 juin 2005

Monsieur Robert Lemieux
Président-directeur général
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)
675, rue Saint-Amable
Bureau 300
Québec (Québec) G1R 2G5

Objet: Projet-pilote de récupération et de recyclage sur le Territoire de la Baie James

Monsieur,

Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), créé en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord du Québec, a pour mandat de faire des recommandations aux organismes gouvernementaux quant aux projets de loi, de règlement, de politique ou de programme touchant l'environnement de la Baie James. En matière de gestion des matières résiduelles, le CCEBJ privilégie deux orientations : d'une part, l'adoption d'une réglementation adaptée au contexte du Territoire. D'autre part, la mise sur pied de programmes favorisant la récupération et le recyclage à la Baie James.

Nous aimerions attirer votre attention sur un projet qui concerne cette deuxième orientation : nous avons récemment procédé à l'embauche d'un stagiaire et d'un assistant afin de collaborer à un projet-pilote de récupération et de recyclage dans la communauté criée de Wemindji; comme celle-ci dispose d'un incinérateur pour l'élimination des matières résiduelles, un programme adapté de recyclage permettrait de trier, à la source, certaines matières récupérables.

Il va de soi, les responsables du projet se sont tournés vers la Société Recyc-Québec afin d'obtenir un appui technique et financier à leur initiative. Toutefois, il s'est avéré que la nature et l'état peu avancé du projet-pilote font en sorte qu'aucun

le CCEBJ a eu une
réponse négative du
MDDP et de Recyc-Qc.
Il y a une lettre
conjointe écrit avec
le CCEK relatant l'importance
le Nunavik et Baie-James c
Plan de gestion des matières
financé par
tel qu'il est
autres mise
voir exclusif
de

ΠΡΟΫΠΟΘΕΣΕΙΣ ΚΑΙ ΠΕΛΥΣΤΕΡΩΜΕΝΑ ΤΗΣ ΣΥΓΓΡΑΦΙΚΗΣ ΚΑΙ ΤΗΣ ΠΡΟΣΩΠΙΚΗΣ ΣΠΟΝΔΗΣ.

368, rue Saint-Jacques
Bureau C-220
Montréal (Québec) H2Y 1M9

Téléphone: (514) 291-
Télex: (514) 291-
Télécopieur: (514) 291-



574, boul. Perron Est, C.P. 11
 Maria (Québec) G0C 1Y0
 Téléphone : (418) 759-3605
 Télécopieur : (418) 759-5524
 Courriel : adm@pescaenvironnement.com
 Site Web : www.pescaenvironnement.com

Depuis 12 ans

Une entreprise vouée au développement durable
 et harmonieux des ressources naturelles

BORDEREAU DE TRANSMISSION

DATE: 26/07/04

NO DE PROJET: 0463

S.V.P. remettre à :

Nom: Anthony Gucciardo

Entreprise: CCEK

Téléphone:

Télécopieur: 819-964-0694

Expéditeur: Stéphan Ferrero, ing.
 PESCA Environnement

Téléphone: (418) 759-3605

Télécopieur: (418) 759-5524

Courriel: sferrero@pescaenvironnement.com

C.C.

- À titre de renseignement
- Pour commentaires
- Pour approbation
- Pour soumission
- Comme demandé
- Donner suite
- URGENT

- Télécopie
- Messagerie
- Poste
- Autobus
- En mains propres

Nombre de page(s) incluant celle-ci: 8

Message

Envoi de documents

Anthony.

As requested here is a signed copy of the contract. I made a change in Appendix B to indicate the contract is a lump sum instead of indicating a daily rate which to me is not applicable to this project. If you see any problem with this please call me.

Thank you.

SVP Si nous ne recevons pas toutes les pages prioritaires, n'hésitez pas à communiquer avec l'expéditeur

Les informations contenues dans ce message sont confidentielles et ne peuvent être utilisées que par la personne dont le nom apparaît ci-dessus. Si le lecteur du présent message n'en est pas le destinataire, il lui est strictement interdit de divulguer, de distribuer ou de copier ce message. Si ce message vous a été transmis par mégarde, veuillez nous en aviser le plus rapidement possible.

SERVICE CONTRACT

BETWEEN: KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE, a corporation legally established having its office in Kuujuaq (Québec), herein represented by its president Mr. Michael Barrett.

Hereinafter referred to as the "KEAC"

AND: PESCA ENVIRONMENT, a corporation legally established having its office at 574 boul. Perron Est, PO Box 11 Maria (Qc.) G0C 1Y0, herein represented by Mr. Stéphan Ferrero, P. Eng., duly authorized by a resolution of the board of directors,

Hereinafter referred to as the "CONSULTANT"

WITNESSES THAT in consideration of the mutual covenants and agreements herein contained, the parties hereto agree with each other as follows:

1. The KEAC requests that the CONSULTANT, through its exclusive representative Mr Stéphan Ferrero, P. Eng. provides its services of PESCA Environment. The services to be rendered by the CONSULTANT are more fully described in Appendix «A».
2. The KEAC's representative for the management of this contract shall be Mr. Michael Barrett, President KEAC.
3. For the term of this contract and for the liability period following completion of the project which is prescribed by the *Québec Civil Code*, the CONSULTANT shall hold the following types of insurance and shall provide proof of such insurance on signature of this contract:
 - A professional liability insurance policy with an indemnity limit of at least two million dollars (\$2,000,000) per loss, covering the usual risks pertaining to daily project.
4. The KEAC, for the satisfactory performance of the services referred to in Section 1, shall pay the CONSULTANT a lump sum of five thousand dollars (\$5,000.00), as per «Appendix B», excluding all applicable taxes but including all expenses that the consultant may incur.

5. The successful tenderer shall present the KEAC with a monthly invoice beginning the second month this agreement is effective.

The KEAC shall pay the total amount (100%) of each invoice within thirty days (30) of receipt of the invoice along with all necessary supporting vouchers and upon acceptance by its representative.

6. At the termination of this Agreement, the CONSULTANT shall forthwith transmit to the KEAC all completed work and in the event of early termination, all work in progress including all research, reports, papers, material and information relating thereto which shall become the property of the KEAC.
7. Notwithstanding anything to the contrary, this Agreement may be terminated by either party by giving a ten work day (10) notice thereof in writing to the other party. In such event, the CONSULTANT shall be entitled to be paid all fees earned and reimbursed all expenses incurred until such termination date.
8. It is understood and agreed that this Agreement is a contract for the performance of a service and that the CONSULTANT is employed as an independent CONSULTANT and is not nor shall he be deemed to be an employee, servant or agent of the KEAC.
9. The KEAC shall not be liable for any injury or damage (including death) to the manner based upon, occasioned by or in any way attributable to the CONSULTANT's services under this Agreement, unless such injury, loss, or damage is caused by the negligence of an officer or servant of the KEAC while acting within the scope of his employment.
10. The CONSULTANT shall at all times indemnify and save harmless the KEAC for and against all claims, demands, losses, costs, debts, damages, actions, suits or other proceedings by whomsoever made, sustained, brought or prosecuted in any manner based upon, occasioned by, arising out of or attributable in any way to the performance or purported performance of the CONSULTANT's services under this Agreement.

11. The CONSULTANT shall not assign this Agreement or any part thereof without the permission of the KEAC.
12. Any notice, document or other communication required or permitted to be given hereunder shall be in writing and shall be sufficiently given if sent by prepaid registered mail from a Post Office in Canada addressed in the case of the KEAC to:

KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE
ATTENTION: MR. MICHAEL BARRETT
P.O. BOX #930
KUUJJUAQ (QUÉBEC), J0M 1C0

or addressed in the case of the CONSULTANT to:

PESCA ENVIRONMENT
ATTENTION: MR. STÉPHAN FERRERO, P. ENG.
574 BOUL. PERRON EST
PO BOX 11
MARIA (QUÉBEC), G0C 1Y0

or if delivered by hand at such addresses. Each of the foregoing shall be entitled to specify a different address by giving written notice as aforesaid to the other. Any such notice, if mailed, shall be deemed to have been given on the third business day following such mailing or, if delivered by hand, shall be deemed to have been given on the day of delivery if a business day or if not a business day, on the next business day following the day of delivery.

13. For the purpose of this contract, both parties elect domicile in the judicial district of Abitibi and agree that any litigation between the KEAC and the CONSULTANT resulting from the execution of this contract will be tried before the courts in that district. Both parties agree in advance that such litigation be tried in Kuujjuaq.

- 14. The present Agreement has been drafted in the English language at the express and mutual consent of the parties; la présente Convention a été rédigée en anglais à la demande expresse et conjointe des parties.

IN WITNESS WHEREOF the parties have signed this Agreement:

In Kuujuaq on 26 July, 2004

For the KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Michael Barrett

MR. MICHAEL BARRETT, PRESIDENT KEAC

In MARIA on 26 July, 2004

For the CONSULTANT

Stephan Ferrero

MR. STEPHAN FERRERO, P. ENG.

APPENDIX «A»**SCOPE OF SERVICES**

The mandate given to the CONSULTANT, through the exclusive services rendered by MR. STÉPHAN FERRERO, P. ENG., will produce a solid waste management report for Nunavik as described in the project (Appendix «C») and in collaboration with the members of the project team.

APPENDIX (B)

WASTE MANAGEMENT IN NUNAVIK BUDGET

Description	Days	Rate	Total
Solid Waste Management Report			\$5,000.00
(LUMP SUM)			
TOTAL			\$5,000.00

APPENDIX <C>

PROJECT DESCRIPTION

WASTE MANAGEMENT IN NUNAVIK

In March 2002, the Quebec provincial government published a decree stating which MR (Municipalité Régionale) is eligible to public financial aid in order to prepare a solid waste management plan. Nunavik was excluded from this financial aid program since they were also excluded from the obligation to prepare a solid waste management plan as stated in the Environment Quality Act.

The Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) would like to have professional advice on the following topics:

- a. Applicability to Nunavik, of the provincial government requirements for waste management plans according to the Quebec 1998-2008 policy for solid waste management and decree 2002-357. Would it be advantageous for Nunavik to be included in this decree (2002-357)?
- b. Presentation of laws and regulations presently applicable to Nunavik for solid waste management.
- c. Present the needs and suggested objectives to be addressed in a waste management plan for Nunavik and make recommendations on the content of such a plan.
- d. Present a budget cost to prepare a solid waste management plan for Nunavik.
- e. Examine the possible alternatives to burning all domestic waste in municipal dumps in Nunavik.

The report will be prepared by Stéphan Ferrero, P.Eng., who worked during two years in Nunavik for the Kativik Regional Government. His knowledge of the constraints that can be encountered in carrying out various engineering projects in the territory and the contacts he acquired with various municipal representatives will provide valuable assets to the results of this study. He also recently completed a feasibility study for the recycling of scrap metal and hazardous wastes in Nunavik for the Kativik Regional Government.

The report will be presented to the KEAC in five (5) printed copies and one (1) electronic copy.



RECYC
30 juin 2003
REC. Off.

Québec, le 19 juin 2003

Monsieur Claude Abel
Président
Comité consultatif de l'Environnement Kativik
C.P. 9
Kaujjuaq (Québec) J0M 1C0

Objet : Votre lettre adressée au ministre de l'Environnement .

Monsieur,

Nous prenons bonne note de votre demande concernant la gestion des matières résiduelles dans le territoire du Nunavik. Comme vous le mentionnez dans votre lettre des représentants de RECYC-QUÉBEC et de la direction régionale du ministère de l'Environnement ont effectué une visite des installations de gestion des matières résiduelles en janvier 2002. Le rapport de mission vous a été transmis subséquemment.

En septembre 2002, nous répondions négativement à votre demande de financement. Les raisons invoquées, qui sont toujours valables, étaient à l'effet que seules les municipalités régionales assujetties à l'obligation de produire un plan de gestion de matières résiduelles pouvaient recevoir du financement.

Vous comprenez que RECYC-QUÉBEC ne dispose pas des ressources financières que vous demandez pour mettre sur pied un programme spécial d'aide visant l'élaboration et la réalisation d'un plan de gestion des matières résiduelles sur votre territoire. Cependant, nous sommes toujours disposés à travailler avec vous et vos collaborateurs pour des solutions alternatives et ce, particulièrement pour la gestion des résidus domestiques dangereux. À cet effet, n'hésitez pas à joindre monsieur Jeannot Richard, vice-président responsable des plans de gestion des matières résiduelles au numéro (514) 352-5002.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments distingués.

Le président-directeur général,

Jean Maurice Latulippe, avocat

c. c. Madeleine Caron

Québec—SÈSE SOCIAL
605, rue Saint-Armand, bpr. 300
Québec (Québec) G1R 2G5
Téléphone : (418) 643-6934
Télécopieur : (418) 643-6907
www.cccq-quebec.gouv.qc.ca

Montréal
8173, Jean-Jacques Est, bpr. 200
Anjou (Québec) H1H 3N2
Téléphone : (514) 352-5802
Télécopieur : (514) 873-6542

12 mars 2003

Monsieur André Boisclair,
Ministre d'État, Ministre à l'Environnement et à l'Eau
Ministre des Affaires municipales et de la Métropole
Édifrice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Je soumetts à votre attention, au nom du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), une situation préoccupante pour la région du Nunavik, soit l'élimination et le recyclage des matières résiduelles et, au premier plan, des matières dangereuses.

L'an dernier, le président de l'Administration régionale Kativik, dans une lettre datée du 20 février 2002, a présenté une demande visant une aide financière pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire. Il est apparu qu'une aide financière pour l'élaboration d'un tel plan ne pouvait être accordée au Nunavik, puisque ce dernier était exclu du programme d'aide adopté par le gouvernement du Québec, lequel ne s'appliquait qu'aux municipalités régionales tenues d'élaborer un plan de gestion.

Nous déplorons vivement cette situation, puisque l'absence d'une telle aide place le Nunavik complètement à l'écart des efforts et préoccupations que le gouvernement du Québec a mis de l'avant à l'égard d'une saine gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire du Québec. Comme vous le savez, le Nunavik fait face à un grave problème de récupération, de transbordement, d'élimination et, pour une bonne part, de recyclage des déchets qui sont générés sur son territoire. Le problème touche plus

particulièrement les matières dangereuses (huiles usées, batteries, solvants et autres produits domestiques ou commerciaux dangereux), qui s'accumulent progressivement dans les communautés locales et y demeurent entreposées, parce qu'elles ne trouvent présentement aucun débouché. Des conteneurs les rassemblent dans chacun des villages, mais on n'a trouvé encore aucune solution pour les transborder afin de permettre l'élimination ou le recyclage sécuritaire de ces matières.

En janvier 2002, des représentants de Recyc-Québec et de la direction régionale du Nord-du-Québec avaient pu constater ce fait lors d'une visite des installations de Kuujuaq et de Quaqtaq en compagnie des autorités locales et des membres du CCEK. Il est apparu lors de cette visite qu'aucun programme du Québec ne s'applique au nord du 55ième parallèle et qu'aucun plan de gestion n'existe, tant au niveau gouvernemental que régional, pour faire face à cette situation et y apporter des éléments de solution.

Pour cette raison, en respect pour l'environnement et dans une vision de développement durable, nous recommandons qu'un programme spécial d'aide soit créé et mis en oeuvre au Nunavik, tant pour élaborer que pour réaliser un plan de gestion visant l'élimination, le recyclage ou la valorisation des matières résiduelles, et en priorité des matières dangereuses. À cette fin, des pourparlers devraient être entrepris entre des représentants de votre ministère et de Recyc-Québec et des représentants de l'Administration régionale Kativik pour tracer les grandes lignes de ce programme spécial du gouvernement du Québec à l'égard du Nunavik, de manière à faire bénéficier ce territoire d'une aide équivalente ou proportionnelle à celle qui est consentie aux municipalités régionales du sud du Québec.

Nous soumettons notre demande à votre considération, confiants que vous apporterez un intérêt personnel et efficace à la solution de cette question.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Claude Abel, président

Comité consultatif de l'Environnement Kativik

ᑲᑎᐱᑦ ᑲᑲᑲᑦ ᐃᑲᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᑦ ᑲᑎᑲᑲᑦ
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

12 mars 2003

Monsieur André Boisclair,
Ministre d'État, Ministre à l'Environnement et à l'Eau
Ministre des Affaires municipales et de la Métropole
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Je sou mets à votre attention, au nom du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), une situation préoccupante pour la région du Nunavik, soit l'élimination et le recyclage des matières résiduelles et, au premier plan, des matières dangereuses.

L'an dernier, le président de l'Administration régionale Kativik, dans une lettre datée du 20 février 2002, a présenté une demande visant une aide financière pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire. Il est apparu qu'une aide financière pour l'élaboration d'un tel plan ne pouvait être accordée au Nunavik, puisque ce dernier était exclu du programme d'aide adopté par le gouvernement du Québec, lequel ne s'appliquait qu'aux municipalités régionales tenues d'élaborer un plan de gestion.

Nous déplorons vivement cette situation, puisque l'absence d'une telle aide place le Nunavik complètement à l'écart des efforts et préoccupations que le gouvernement du Québec a mis de l'avant à l'égard d'une saine gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire du Québec. Comme vous le savez, le Nunavik fait face à un grave problème de récupération, de transbordement, d'élimination et, pour une bonne part, de

recyclage des déchets qui sont générés sur son territoire. Le problème touche plus particulièrement les matières dangereuses (huiles usées, batteries, solvants et autres



Jean-Fr

copy to: Caroline
Mike B
Frank Hc

Québec, le 24 septembre 2002

Monsieur Johnny N. Adams
Président
Administration régionale Kativik
C.P. 9
Kuujuuaq, (Québec) J0M 1C0

Objet : Votre demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire du Nunavik

Monsieur,

RECYC-QUÉBEC reconnaît d'emblée la particularité du Nunavik en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. C'est pourquoi une délégation composée de représentants de RECYC-QUÉBEC et de la direction régionale du ministère de l'Environnement a visité votre région en janvier dernier. Selon le rapport de mission, *« les solutions à prévoir pour les villages nordiques sont différentes de celles imaginées pour les municipalités québécoises situées au sud. »*

Nous comprenons l'importance que revêt la planification des matières résiduelles, notamment dans les villages nordiques. Toutefois, en tant que mandataire pour l'administration du *Programme d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles*, nous ne pouvons acquiescer à votre demande d'aide financière. En effet, seules les municipalités régionales (MR) nommées dans le décret 357-2001 peuvent bénéficier d'une aide financière. Le but du programme consiste à soutenir financièrement les instances municipales qui devront élaborer des PGMR, tel que défini dans la Loi sur la qualité de l'environnement. Nous ne pouvons donc déroger aux conditions énoncées dans le décret.

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez vous adresser à monsieur Jeannot Richard, vice-président responsable de la gestion du Programme d'aide financière, au numéro (514) 352-5002.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments distingués.

Le président,

Jean Maurice Latulippe, avocat .

Québec - SIÈGE SOCIAL -
875, rue Saint-Amand, bur. 300
Québec (Québec) G1K 2E5
Téléphone : (418) 843-0294
Télécopieur : (418) 843-6507
www.mcg-quebec.com/qc.ca

Montréal
1171, Jean-Talon Est, bur. 508
Anjou (Québec) H1M 2N2
Téléphone : (514) 352-5002
Télécopieur : (514) 871-6542



*Mike Marshall,
Fred Trague,*
RECEIVED
AUG - 1 2002

Québec, le 24 juillet 2002

Monsieur Johnny N. Adams
Président
Administration régionale KATIVIK Regional Government
P. O. Box 9
KUUIJUAQ (Québec) Canada J0M 1C0

Monsieur le Président,

Le 27 février dernier, vous écriviez à M. André Boisclair, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, concernant votre dossier relatif au plan de gestion des matières résiduelles.


Suite à une entente administrative, le dossier concernant les plans de gestion des matières résiduelles a été transféré à la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC). Nous avons donc transmis votre requête à M. Jean Maurice Latulippe, président de RECYC-QUÉBEC. M. Latulippe peut être rejoint au numéro de téléphone (418) 643-0394.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice,

Madeleine Caron

Bâtiment Marie-Curie - 8^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3950
Télécopieur : (418) 546-0001
Internet : www.mars-grup.com
Courriel : marcelle.comcn@mars-grup.com

 Ce papier est composé 100% de fibres végétales et de 75% de fibres recyclées.

Québec, le 5 avril 2002

Monsieur Johnny N. Adam
Président
Administration régionale Kativik
P.O. Box 9
Kuujuaq (Québec)
J0M 1C0

Monsieur le Président,

Au nom du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, j'accuse réception de votre lettre du 20 février 2002 concernant la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire du Nunavik.

Soyez assuré que votre correspondance sera portée à l'attention du ministre dans les meilleurs délais.


Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Hugo Séguin
Directeur adjoint de cabinet

Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, Boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3011
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : mini@meul.gouv.qc.ca

Montréal
800, Tour de la Place-Victoria
Bureau 316
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : (514) 873-2622
Télécopieur : (514) 873-2620

 Ce papier contient 100 % de fibres recyclées, dont 75 % après consommation.

Note

DATE : Le 26 mars 2002

DE : Mario Laquerre
RECYC-QUÉBEC

OBJET : La 90^e rencontre du Comité consultatif de
l'environnement Kativik (CCEK)
Rapport de mission

CONTEXTE

La 90^e rencontre Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a eu lieu du 28 au 31 janvier 2002. Les sujets d'intérêt pour RECYC-QUÉBEC comprenaient deux éléments spécifiques relatifs à la gestion des matières résiduelles (voir ordre du jour ci-joint) :

- 3.2. Survol de la réglementation dans le domaine de l'élimination des matières résiduelles
- 4. Recyclage : perspectives et initiatives

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik, a demandé à RECYC-QUÉBEC et à la direction régionale du ministère de l'environnement de se joindre à eux afin de les informer sur ces sujets. La réunion était divisée en deux étapes : du 28 au 30 janvier, à Quaqtaq et les 30 et 31 janvier, à Kuujjuak. Les représentants de RECYC-QUÉBEC étaient M. Alain Verreault, président et M. Mario Laquerre, responsable des plans de gestion des matières résiduelles. Le ministère de l'Environnement était représenté par M. Jocelyn Roy, Directeur régional pour le Nord du Québec.

Outre les rencontres avec la commission, des visites des dépotoirs et des lieux d'entreposage de matières dangereuses ont été effectuées à Quaqtaq et à Kuujjuak. Finalement, des discussions avec les responsables municipaux ont permis de mieux comprendre les enjeux de l'élimination et du recyclage dans les villages nordiques.



